

# Conférence de presse de M. François Mitterrand, Président de la République, sur l'évolution de la crise du Golfe notamment sur l'ultimatum adressé à l'Irak pour le retrait des troupes du Koweït, la rencontre entre James Baker et Tarek Aziz et la position française en cas de conflit armé, Paris, le 9 janvier 1991.

Mesdames et messieurs,

- Je vous ai demandé de venir ici une nouvelle fois, mais il faut bien que vous pensiez que, au besoin je le ferai de nouveau s'il le fallait, car dans les jours qui viennent, quelques événements d'importance peuvent se passer, et mon premier devoir est d'informer l'opinion. Je souhaite passer par vous pour que cela soit fait et vous-mêmes, je le suppose, êtes désireux de rechercher l'information là où vous pouvez la trouver. Je veux donc préciser devant vous et grâce à vous, puisque vous me poserez des questions, la position de la France, non seulement sur le fond - on la connaît, mais il n'est pas mauvais de la répéter - et aussi sur la manière dont nous envisageons les jours qui précèdent le 15 janvier : comptons sur nos doigts, jeudi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, on peut dire mardi. C'est le 15 janvier, minuit heure Washington, donc le 16 janvier, 6 heures du matin Paris.

- D'ici là, il peut y avoir des évolutions. En tout cas nous les recherchons. Je resterai toujours à votre disposition et le cas échéant je susciterai ce type de rencontre.

- Et après ce moment fatidique, que se passera-t-il ? Là nous serons dans une nouvelle phase où le conflit armé devient quasiment certain. Que fera la France ? Que fera le gouvernement et que ferai-je moi-même par rapport au Parlement ? Que feront nos armées ? Voilà un certain nombre de questions qui dans tous les cas se posent. Ne croyez pas que la conversation engagée à Genève, et qui se déroule encore à l'heure actuelle, puisse en quoi que ce soit déranger les schémas que je vais développer devant vous.

- Je suis informé de ce qui s'y passe. Je ne suis pas autorisé à vous le communiquer. Il appartiendra à M. Baker de dire lui-même ce qu'il en pense, lorsqu'il parviendra au terme de cette conversation marathon. Mais j'ai eu le Président Bush il y a quelques minutes, cette conversation a été interrompue, disons, s'est arrêtée un peu plus tôt que prévu parce que je désirais vous voir à l'heure £ mais le Président Bush m'appellera de nouveau dans la soirée.

- Nous pouvons donc parler en termes clairs et suffisamment précis, sachant à peu près naturellement tous, dans ce domaine des débats politiques et diplomatiques, qu'il faut toujours s'attendre à tout. Enfin, nous pouvons débattre ce soir de façon sérieuse d'hypothèses dont la vraisemblance n'est en rien diminuée par ce qu'on pourrait appeler l'incertitude de cette conversation qui reste encore secrète, et qui se prolonge au-delà de ce qui était prévu par M. Baker lui-même. Je lui avais parlé hier du point de presse de ce soir et il m'avait dit bien entendu qu'il considérait que la conversation serait close. Tel n'est pas le cas, et après tout je m'en réjouis, car tout ce qui permet d'approfondir les conversations, - je ne dis pas négociation, mais conversation, échange de vues, affirmation des positions mutuelles, - tout cela sera bon pour tout

le monde. Au moins ça aura le mérite d'être clair.\

Alors, je tiens avant tout autre question de votre part à préciser une chose, parce que je lis la presse française et étrangère. On aperçoit ici et là des interprétations audacieuses, pour ne pas dire erronées. J'ai eu souvent l'occasion de m'adresser à vous encore très récemment, c'était le 4 janvier, à l'occasion des vœux de nouvel an et nous avons parlé de ces sujets. La France considère comme un principe irréductible, le fait que le Koweït doit être évacué. Et d'autre part, elle considère que le délai de l'ultimatum fixé au 15 janvier ne peut pas être repoussé, retardé, sous quelque prétexte que ce soit. Notre position n'a donc pas bougé depuis l'adoption de la résolution 678. La France l'a votée et n'a jamais varié sur ce point. Il faut que ce soit bien clair.

- Où se trouvent les éléments variables puisque je viens de vous donner l'élément fixe autour duquel tout le reste tourne ? Pendant un certain temps je vous ai dit - nous n'étions pas nombreux à le dire - qu'il convenait de préciser qu'au cas où le Koweït serait évacué il n'y aurait pas de guerre et cela a été heureusement dit par le Président Bush. Depuis lors, considérons donc cela comme acquis.

- Vous savez que le Président Bush s'est également exprimé hier, pour dire à peu près ceci : "que M. Saddam Hussein se prononce, qu'il se prononce, avant le 15 janvier, sur son choix d'évacuer le Koweït". Cela se confond avec la position que j'avais développée devant les Nations unies au mois de septembre. C'est vous dire que sur tous ces plans il y a véritablement harmonie dans les prises de position de nos pays, les Etats-Unis d'Amérique et la France, sur des points qui, pendant un temps, ont pu sembler litigieux aux observateurs attentifs. Ils ne le sont pas.

- De quoi pourrait-on également parler dans les jours qui viennent pour faciliter la démarche pacifique, compte tenu de ce qui reste irréductible et que je n'ai plus, j'espère à rappeler ? Comment se réaliserait la dévolution du Koweït, du moins dans les premiers moments d'une évacuation. Vous savez que j'ai toujours exprimé ma préférence et je la maintiens pour que ce soit les Nations unies, principalement le secrétaire général des Nations unies, qui organise cette période qui devrait être brève. J'ai exprimé le souhait, au surplus, que M. Perez de Cuellar pût organiser cette dévolution, en s'appuyant sur des pays arabes, reprenant ainsi la proposition initiale faite peu après le 2 août de l'an dernier.

- Un débat s'est organisé : est-ce que tout cela est vrai dans le cas où le Koweït ne serait évacué que pour partie ? L'objectif, c'est l'évacuation totale. Jugera-t-on suffisant pour ne pas déclencher un conflit armé, aussitôt après la nuit du 15 au 16 janvier, qu'un début d'évacuation soit annoncé, exécuté, programmé, contrôlé ? Là-dessus, le Président Bush lui aussi s'est exprimé hier d'une façon que je viens de rappeler. Mais l'ultimatum reste fixé à la date établie. Donc, rien dans ce cas-là ne changerait & rien en vérité.\

De même, dans les relations des douze Européens, vous avez vu de quelle manière a été refusée la rencontre entre M. Tarek Aziz et les représentants ou le représentant des Douze, notamment M. Poos, le ministre des affaires étrangères de Luxembourg, qui préside la Communauté des Douze du 1er janvier de cette année au 1er juillet prochain, succédant selon le calendrier établi à la présidence italienne. Les Douze viennent de relancer une initiative semble-t-il - je dis semble-t-il par précaution, mais je pourrais le dire avec assurance - avec l'accord de M. Tarek Aziz pour qu'une rencontre ait lieu. Elle aurait lieu, je crois, à Alger.

- Ce qui veut dire qu'en fait de toutes parts on admet de plus en plus la thèse française : les quelques jours qui séparent la conversation d'aujourd'hui entre le secrétaire d'Etat américain et le ministre des affaires étrangères irakien et la date terminale de l'ultimatum des Nations unies doivent être occupés au service de la paix, dans le maintien rigoureux des conditions de base fixées par le Conseil de sécurité mais en étudiant tous les aspects annexes qui pourraient permettre une détente.

- Voilà un certain nombre de données que je voulais vous exposer avant que vous ne posiez les questions de votre choix. La France a tissé des fils multiples. C'est ainsi qu'elle a pris contact avec l'Algérie. Hier le secrétaire général de la Présidence de la République se trouvait à Alger. Il y a aussi la relation avec le Maroc, le ministre des affaires étrangères marocain doit se trouver à Paris incessamment, des conversations avec l'Union soviétique, l'Allemagne, l'Espagne, la Yougoslavie et ie le répète les pays du Maghreb ainsi que le secrétaire général des Nations unies

rouge et je le répète les pays du Maghreb, ainsi que le secrétaire général des Nations unies. Tout cela est en train et nous continuerons d'agir de la sorte jusqu'à mardi prochain dans la nuit. Vous pourrez me poser, bien entendu, les questions qui vous paraîtront utiles sur ce qui se passerait après, pour le cas où finalement les chances de la paix, si fragiles, auraient été dissipées par l'entêtement, le refus, de l'Irak. Nous nous livrons à un travail préparatoire. J'ai entendu dire que l'on se posait la question, parmi vous mesdames et messieurs, d'une relation directe avec Bagdad et même d'un voyage du ministre des affaires étrangères ou de tout autre personnalité désignée à cet effet, à Bagdad. Cette hypothèse a été évoquée sous une forme négative. J'ai toujours dit "je n'exclus pas, je ne me l'interdis pas". La France en a bien le droit dès lors qu'elle affirme hautement sa solidarité avec ceux qui tirent les conséquences actives de la résolution des Nations unies autorisant l'emploi de tous moyens pour mettre en oeuvre les résolutions antérieures - libération du Koweït en particulier -. Nous ne nous l'interdisons pas. Au nom de quoi le ferions-nous ? Mais, j'estime que les conditions n'en sont pas réunies parce qu'après tout lorsqu'on entreprend des conversations de ce type il faut au moins que cela serve à quelque chose et telle n'est pas présentement mon sentiment.

- Voilà, j'ai peut-être précédé un certain nombre de vos questions, mais nous n'avons pas épuisé le sujet.

QUESTION.- Monsieur le Président, est-ce que l'on peut vous demander quelle démarche, quelle initiative française vous envisagez dans les jours à venir, soit pour prolonger les conversations de Genève si elles évoluaient dans un sens favorable, soit pour prendre le relais si elles venaient à échouer ?

- LE PRESIDENT.- Si elles réussissaient, je ne vois pas pourquoi nous ajouterions quoi que ce soit. Nous dirions peut-être notre façon de voir, on a l'habitude de le faire, tout le monde s'y attend.

- Nous voulons la paix, mais nous voulons la paix dans le droit. Je veux dire que notre choix c'est celui du droit, du droit international, du nouveau droit international qui doit désormais succéder à la période pendant laquelle les blocs militaires et les alliances s'annulaient et interdisaient aux Nations unies de traduire en fait leurs décisions de principe, leurs décisions juridiques. Donc, cette nouvelle période doit entrer dans les faits. C'est notre thèse, nous estimons que c'est une grande entreprise et nous voulons le droit et le respect du droit. Bien entendu, nous préférierions, et nous y travaillons, le respect du droit dans la paix, mais nous acceptons, je le dis gravement, l'hypothèse aussi d'un droit qui ne pourrait être respecté que par le combat, le conflit.

- Enfin, l'hypothèse retenue, l'hypothèse préférée, choisie, c'est de continuer à lutter pour la paix jusqu'à la date ultime. Si Genève réussit dans le sens que je viens d'exprimer : alors continuons et bravo à James Baker ! Si cela échoue, pour des raisons qui n'incomberaient pas à James Baker, cela voudrait dire que le partenaire irakien ne serait guère prêt à faire davantage, encore faut-il explorer, savoir, avoir des réponses claires, et nous essayerions d'avoir ces réponses. La France l'essaierait en compagnie de ceux dont j'ai parlé et qui, pour l'essentiel, m'y paraissent prêts, c'est-à-dire un certain nombre de pays. Pour ce qui concerne la France nous ne pouvons être d'accord qu'avec des pays qui acceptent le délai fixé par les Nations unies, qui pour nous, je le répète, est la loi. La France ne revient en arrière sur aucun des points qu'elle a acceptés au cours de ces 5 mois. Bon alors je vous ai dit les fils conducteurs, je vous en ai donné certains, il y en a d'autres qui peuvent être tressés d'ici là, chaque jour, mais les jours sont peu nombreux. L'imagination n'est pas inépuisable. Les situations qui peuvent faire passer du conflit à la paix d'ici le 15 janvier ne sont pas innombrables. Mais nous continuerons, nous souhaitons sauver la paix dans le monde, le droit des peuples, le droit des gens. C'est un choix difficile, je l'admets, mais nous l'avons fait.

QUESTION.- Monsieur le Président, êtes-vous surpris, quand même, du fait que le dialogue se prolonge à Genève ? M. Baker, que vous avez rencontré hier, vous avait-il laissé entendre qu'il irait au delà du simple rappel de la position américaine pour arriver à un véritable dialogue sur le dossier du Proche-Orient ?

- LE PRESIDENT.- Je suppose que la patience de M. Baker qui ne me semble pas être le point dominant de ce qui devrait être la conversation de cette journée, doit s'expliquer par le fait que

son partenaire a amené quelques idées nouvelles, comme on dit "sur la table", - on dit cela entre diplomates - .. Je vous ai conviés à venir à 18 heures, les chaînes de télévision m'ont dit : si vous pouvez attendre 18h15 au cas où il se passerait quelque chose de nouveau à Genève & j'ai dit : bon, eh bien on attendra 18h15. Mais c'est bien parce que je pensais que la conversation serait terminée à 18 heures : tel n'est pas le cas. Je considère cela comme plutôt positif, dans le sens de mes propres souhaits pour la France et pour la paix, mais pas assez pour m'empêcher ou me gêner en quoi que ce soit de répondre à vos questions comme j'avais l'intention de le faire en tout état de cause.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez toujours dit jusqu'à présent que vous ne voyez rien venir de positif du côté de l'Irak, diriez-vous la même chose aujourd'hui, et sinon, est-ce selon vous la fermeté qui commence à payer ?

- LE PRESIDENT.- ... qui commence à payer ? j'aimerais bien que vous expliquiez cette formule. Je considère qu'il n'est pas venu de signes de l'Irak qui permettent de transformer la situation au point de passer du cycle infernal dans lequel l'invasion du Koweït l'a placée à une phase d'espérance et de réconciliation. Non le geste n'a pas été accompli.\

QUESTION.- Monsieur le Président, à propos des rapports entre la France et les Etats-Unis depuis le début de cette crise, on a eu le sentiment qu'il y avait tout de même des petites divergences, et pourtant aujourd'hui le porte-parole de la Maison Blanche s'est félicité de l'attitude de la France. Alors, est-ce qu'on pourrait imaginer, mais ce n'est bien sûr qu'une supposition, qu'il y a eu dans cette affaire, ou qu'il y a en tout cas maintenant une certaine répartition des rôles, les Etats-Unis jouant la fermeté, et la France, grâce à sa diplomatie propre, grâce à ses amitiés arabes notamment, jouant une certaine ouverture ?

- LE PRESIDENT.- La France joue la fermeté et l'ouverture. Elle joue la fermeté puisqu'elle vient de rappeler l'irréductibilité du délai et l'obligation faite à l'Irak de répondre à la question sur le Koweït. Et tant que cette heure n'est pas arrivée, elle joue l'ouverture, c'est-à-dire qu'elle s'adresse à l'Irak où elle crée les conditions pour que l'Irak puisse s'exprimer devant tel ou tel autre pays, ou devant les Nations unies, pour adopter une position qui permette d'espérer échapper au conflit. Donc il ne peut pas y avoir d'opposition entre les Américains et nous sur ce point. Ce n'est pas le problème de la fermeté sur le principe d'une résolution que nous avons adoptée en commun qui pourrait nous séparer, c'est sur un certain nombre d'aspects qui ne sont pas secondaires mais particuliers, par exemple, vous savez bien que les Etats-Unis et la France n'ont pas du tout la même conception d'une éventuelle conférence internationale pour le règlement du conflit israélo-arabe. Je comprend aussi que les positions soient diverses aujourd'hui parce que les Etats-Unis ont toujours été hostiles à cette perspective et y consentir aujourd'hui pourrait leur apparaître - je parle pour eux sans en avoir reçu le mandat - comme une concession inacceptable à M. Saddam Hussein. Ce qu'ont demandé les Arabes depuis si longtemps serait consenti au chef de l'Etat qui vient d'en agresser un autre. Je comprends très bien cette position, mais elle ne doit pas entraîner une atténuation de la position de la France sur le même point. Alors que je réclame cette conférence internationale depuis six à sept ans, vais-je y renoncer au moment où elle serait utile, le plus utile ? Voilà ce qui explique une divergence de position qui n'est pas dissimulée, que j'ai rappelée hier encore à M. James Baker. Parmi les éléments qui doivent intervenir, notamment dans les positions des Douze, il y a le fait que cela a été dit récemment à Luxembourg, et cela sera redit, les Douze entendent intervenir, peser de leur poids, prendre l'initiative pour qu'une conférence internationale sur le conflit israélo-arabe puisse se tenir en 1991. Cela ne veut pas dire qu'elle aura lieu, puisqu'elle suppose l'accord aussi de ceux qui jusqu'ici s'y refusent, Israël, Etats-Unis d'Amérique, peut-être quelques autres, mais cela veut dire, en tout cas, que les pays européens s'engagent dans cette voie, ce qui ne peut que convenir à la France qui l'a demandée la première.\

QUESTION.- Vous avez dit dans votre préambule que vous êtes prêt à nous éclairer sur ce que vous ferez et sur ce que fera le gouvernement si la diplomatie devait échouer.

- LE PRESIDENT.- Oui, nous allons venir naturellement à cette étape, il me semble que vos confrères et consoeurs qui sont intervenus jusqu'ici se sont attachés à savoir ce qui se passerait

d'ici le 15 janvier. Si on a épuisé ce sujet, si on veut mettre un peu d'ordre dans notre conversation, on pourrait ensuite aborder le problème de ce qui se passerait en cas d'échec total de toute idée de négociation ou de conversation après le 15 janvier, quand même, parce qu'après tout vous en avez envie.

- A partir du 15 janvier, à minuit, heure américaine, nous passerons dans une nouvelle époque de ce drame. Désormais, le conflit armé sera légitime, puisqu'il sera conforme aux décisions des Nations unies qui seules ont autorité pour en décider. Dès lors, il convient que les pays qui sont déterminés à mettre en application cette résolution et à employer tous les moyens nécessaires pour qu'elle entre en oeuvre, prennent les dispositions militaires correspondantes. Dans une démocratie comme la France, il faudra prendre des dispositions parlementaires. Ces dispositions parlementaires devront autant que possible précéder non pas la mise en place d'un dispositif mais sa mise en action. Dans ce cas-là, je pense que le gouvernement devra se déclarer prêt à répondre à toute invitation des commissions des deux assemblées. Elles sont trois ces commissions, puisqu'il y en a deux d'une part - deux à l'Assemblée nationale : affaires étrangères et défense - et une au Sénat où ces deux activités sont confondues. Les ministres des affaires étrangères et de la défense, le Premier ministre, le cas échéant, seront prêts à répondre à l'invitation qui leur serait faite de se rendre devant les commissions en question pour dérouler le processus militaire qui suivrait.

- Je suis prêt à prendre, dès le 16 janvier, le décret convoquant le Parlement en session extraordinaire. Laquelle session devrait avoir lieu le lendemain. Avec, pour ordre du jour, une déclaration du gouvernement, sans doute, une déclaration du Président de la République, et d'autre part un vote sur un texte. Le détail des procédures sera examiné par le gouvernement avec les Présidents des Assemblées que j'espère d'ailleurs recevoir moi-même, dès le 16 au matin. Ainsi le Parlement aura été saisi d'un problème qui touche la Nation tout entière et donc qui le concerne en premier chef.

- Vous ne m'avez pas posé de questions sur les opérations militaires proprement dites, je m'arrête donc là. Maintenant, je ne vous aurai peut-être pas répondu.\

QUESTION.- Justement sur les opérations militaires, monsieur le Président, depuis peu de temps la division Daguet est à son complet, il y a 11000 soldats français là-bas en Arabie saoudite, jusqu'où...

- LE PRESIDENT.- 10000 environ !

- QUESTION.- A quelques centaines près...

- LE PRESIDENT.- Mieux vaut être précis pour cela.

- QUESTION.- Absolument. Jusqu'où, si les opérations devaient devenir importantes, graves et longues, si les combats devaient se prolonger, jusqu'où vous engageriez militairement la France d'une part et d'autre part, question subsidiaire, comment peut-on interpréter la présence de M. Pisani à Genève aujourd'hui ?

- LE PRESIDENT.- Pour l'instant il est dans son bureau de l'Elysée je vous signale. Il est peut-être parti depuis le début de notre conférence mais ce n'était pas prévu, donc peut-être avez-vous des informations que j'ignore, voulez-vous m'en donner la source... ou bien alors est-ce que j'ai une double vue ?\

J'ai déjà dit aux Français, et pas une fois, plusieurs fois, notamment lors de l'expression des vœux dans la nuit du 31 décembre, que la France ferait tout ce qu'elle peut pour la paix, c'est son choix, mais dans le respect des décisions prises par les Nations unies. Pardonnez-moi de le répéter une fois de plus, c'est essentiel. Si les conditions posées n'étaient pas réunies, c'est-à-dire l'évacuation du Koweït dans le délai voulu, alors la France remplirait son devoir, elle est membre permanent du Conseil de sécurité, elle a voté ses résolutions, il ne serait pas normal qu'elle se désengageât du texte qu'elle a adopté ou fait adopter. La France prendra donc part avec le corps expéditionnaire, qui déjà se trouve en Arabie saoudite. Vous dites : "jusqu'où ?" Eh bien jusqu'au terme de sa mission et sa mission est celle de tous les pays qui s'engageront dans cette action : remplir le mandat des Nations unies. Il ne s'agit pas d'organiser je ne sais quelle guerre de destruction contre l'Irak, il s'agit de libérer le Koweït. Bien entendu, la libération du Koweït en raison des fortes défenses que cela représente du côté irakien signifie que tout ce qui

roweit, en raison des fortes défenses que cela représente du côté irakien, signifie que tout ce qui se trouve alentour, y compris en Irak, court le risque d'être atteint.

- Mais ceci est considéré comme des opérations de libération du Koweït. Telle est la mission à laquelle la France participera. Je sais la gravité de ce que je dis là et je n'en prend pas la responsabilité sans mûre réflexion et je ne le fais pas non plus par impulsion. C'est parce que je pense que c'est l'intérêt supérieur de la France et de la paix qui est en jeu. D'autres ont dit, en d'autres circonstances, que : "se réfugier quelquefois dans le déshonneur et la guerre". Je pense que la guerre éclaterait de toute façon même en cas d'absence des nations qui ont reçu mandat des Nations unies pour traduire en actes ce qui a été décidé en droit.

- Je le sais, c'est une décision grave qui vaut déjà des inquiétudes, des interrogations, des protestations. Mais je prends cette responsabilité devant le pays parce que je pense que c'est l'intérêt de la France. C'est l'intérêt de la France que d'être partie prenante au règlement qui de toute manière suivra celui des affaires du Proche et du Moyen-Orient. La France ne peut pas être absente de cette partie du monde. Elle ne pourrait pas non plus justifier sa présence permanente au Conseil de sécurité. Elle est l'une des grandes puissances du monde et doit être digne de ses charges et notre peuple le comprendra, mais, bien entendu, revenons à notre point de départ, notre choix tant qu'il existe est celui de la paix. Il sera joué jusqu'au 16 janvier au matin et après nous serons toujours à l'écoute afin de saisir toute occasion qui permettrait de mettre un terme rapide au conflit que personne ne souhaite - en tout cas en France - mais qui peut correspondre à un devoir national et international.\

QUESTION.- Monsieur le Président, vous vous êtes efforcé de démontrer que le message des Occidentaux à Saddam Hussein, s'il avait été brouillé ou s'il était apparu flou ces derniers temps, n'était pas de votre fait..

- PRESIDENT.- ... brouillé aux oreilles de qui ? Il n'a jamais été brouillé ce message !

- QUESTION.- Il apparaissait plus flou, moins déterminé de la part des Européens, il y a quelques heures et quelques jours, que ce n'était le cas cet été. Mais ce n'était pas toute ma question, tous les signes comptent. Parmi ces signes, vous en donnez certains mais il y en a d'autres ce soir. Il y a un signe qui intéresse beaucoup les gens c'est celui de la cohésion gouvernementale. Or, sont venus à ces dialogues que vous avez régulièrement avec la presse, des ministres et vous nous avez dit par le passé que venaient ceux qui le voulaient. Aujourd'hui, le Premier ministre Michel Rocard est là, le ministre des affaires étrangères, M. Dumas, est là, le ministre de la défense, M. Chevènement, est là et M. Bianco, qui revient d'une mission à Alger, est là aussi.

- PRESIDENT.- Mais alors qui est-ce qui n'est pas là ?

- QUESTION.- Est-ce qu'on peut vous demander ce que cela signifie ?

- PRESIDENT.- Mais il est vraisemblable que vous me poseriez la même question s'ils n'étaient pas là. Alors moi je n'en sors pas ! Qu'est-ce que vous voulez que je vous réponde ? Ils sont là, ils ne sont pas là ... bon, ils sont là et je les en remercie. C'est tout, la cohésion des forces engagées par le soutien de la résolution des Nations unies ne peut pas être considérée comme "brouillée", selon votre expression, ou "floue", dès lors qu'il y a des interprétations différentes, non pas sur l'objectif irréductible du 15 janvier et de la libération du Koweït mais sur la manière d'aborder négociations ou conversations. Il n'y a pas de raison de considérer que les pays en question, notamment la France, ont aliéné leur propre diplomatie, leur volonté nationale et leurs intérêts au bénéfice d'un pays aussi ami qu'il l'est de la France, je veux dire les Etats-Unis d'Amérique. Nous avons notre démarche pour la paix, telle que nous la concevons et nous ne concevons pas la même démarche lorsqu'il s'agit des conférences internationales dont je viens de parler £ par exemple et ce n'est qu'un exemple : personne n'a jamais décidé qu'à partir de maintenant un seul pays déciderait pour tous. Cependant, nous sommes d'accord pour développer, à l'égard de l'Irak, le même thème, la même obligation, le même impératif £ c'est celui que je vous répète depuis le début de cette soirée et depuis des mois et des mois. Voilà, c'est tout, nous en avons débattu avec M. Baker hier d'une façon très confiante, très cordiale. J'ai précisé ce point parmi quelques autres, de façon tout à fait carrée et je ne m'en sentais aucunement gêné. M. Baker l'a parfaitement compris. Je le répèterai, s'il le faut, au Président Bush, mais je vais commencer à le laisser parce qu'il croira que je pense qu'il ne comprend rien à force de lui répéter la même chose

! Alors que je pense qu'il comprend très vite et très bien. Donc, oui, conférence internationale, vous avez tort de ne pas l'accepter, cela dit, c'est votre affaire, mais cela ne doit pas me conduire à abandonner ce qui me paraît être le meilleur chemin vers l'apaisement des passions dans le Proche et le Moyen-Orient. Voilà pour la cohésion internationale. Il y a cohésion sur l'objectif. Il peut y avoir divergence de vue sur les méthodes, mais en réalité cela se réduit à peu de choses aujourd'hui, car nous avons fait beaucoup de chemin et nous ne sommes plus qu'à quelques jours du terme.\

Quant à la cohésion gouvernementale, il me semble que l'énoncé que vous avez fait, la description que vous avez faite de cette belle brochette de ministres responsables autour d'un Premier ministre et d'un Président de la République, était plutôt un éloge de la cohésion, puisqu'autrefois vous aviez remarqué l'absence du ministre de la défense qui faisait une inspection dans une ville de province. C'était aussitôt interprété comme un manque de cohésion. Donc, aujourd'hui, vous êtes contents, je suppose, puisque cela vous inquiète. Les membres du gouvernement ne seraient plus membres de gouvernement s'ils n'acceptaient la discipline que représente un choix politique. Ce choix en la matière m'incombe. Naturellement, je prends l'avis du Premier ministre et l'avis du gouvernement, nous sommes en contact permanent : ils ne sont donc pas étrangers à l'élaboration de la décision. Mais je considère, c'est bien le moins et je voudrais que l'on n'insiste pas là-dessus, les membres du gouvernement comme des hommes responsables et loyaux. Et rien ne leur interdit d'avoir leur opinion avant une décision. Nous sommes une démocratie, chacun s'exprime. Après décision, nous l'exécutons et vous pouvez constater que le gouvernement, dans sa représentation principale, pour le domaine qui nous occupe aujourd'hui, est là.\

QUESTION.- Monsieur le Président, lorsque vous avez évoqué l'hypothèse où rien ne serait fait sur le plan diplomatique avant le 15 janvier, d'un vote du Parlement. Pourriez-vous nous préciser un peu quel texte serait soumis au vote des parlementaires ? Et avez-vous envisagé l'hypothèse d'une réponse négative des parlementaires ?

- LE PRESIDENT.- Quand on soumet un texte à un vote, il faut toujours s'attendre à une réponse négative. Ou alors, il n'y aurait plus de liberté des parlementaires. J'espère qu'ils n'en n'useront pas de cette façon, mais c'est le choix. Quand aux détails de procédure, j'aurai l'occasion de vous le dire d'ici là, on ne va pas entrer dans ces détails.

- J'ai dit l'essentiel : il y aura convocation du Parlement en session extraordinaire. Les ministres se déclarent prêts, dès maintenant, à présenter leurs dossiers aux commissions parlementaires compétentes. J'espère rencontrer les Présidents des Assemblées. Un débat aura lieu et il y aura la sanction d'un vote. Faites-moi, si vous voulez l'économie du reste, c'est de la technique parlementaire sur lequel nous aurons l'occasion de revenir.\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, nombreuses sont les familles qui vous écoutent et qui aimeraient savoir si devant l'ampleur que prendrait la guerre dans le Golfe, vous envisageriez alors de faire appel au contingent, c'est-à-dire aux appelés et éventuellement aux réservistes ?

- LE PRESIDENT.- Non pas du tout. Il n'y a pas d'appelés, il y a l'armée française dans son corps central permanent et il y a des volontaires. Mais il n'y a pas de gens du contingent comme on dit, langage que toutes les familles comprennent. Il n'y a pas et il n'y aura pas de soldats du contingent.

- Il existe quelques soldats de cette nature sur nos navires. Nos navires pour l'instant ne sont pas compris dans la zone en question. Les navires qui se trouveraient exposés en cette situation n'auront pas d'appelés, membres du contingent. Mais, on m'a dit que quelqu'un se plaignait de la présence d'un garçon, membre du contingent à Djibouti. Je voudrais simplement préciser à cette famille, dont je comprends l'inquiétude, que leur fils se trouve quand même à quelques milliers de kilomètres et qu'il n'y a pas de fusée qui fasse cette distance, je veux dire de fusée à la disposition des combattants éventuels du Moyen-Orient. Dans ce cas-là d'ailleurs, la France serait également exposée.\

QUESTION.- Monsieur le Président, pour en revenir à la diplomatie dans les jours prochains, est-il

question de lancer une initiative franco-algérienne après la visite de M. Bianco à Alger ?

- LE PRESIDENT.- Nous avons reçu le Président Chadli Bendjedid il y a très peu de jours à Paris et nous nous sommes entretenus à l'issue d'une tournée que le Président algérien avait effectuée dans de nombreuses capitales afin de trouver un débouché négocié à l'intérieur du délai du 15 janvier. Sans quoi nous n'aurions pas pu aller beaucoup plus loin dans notre conversation. C'est dans la suite de cette conversation qu'il nous a semblé que le Président algérien et l'Algérie étaient des partenaires particulièrement qualifiés pour prendre des initiatives en notre compagnie.\

QUESTION.- Monsieur le Président, il y a quelques jours, Michel Vauzelle en rentrant de Bagdad a parlé de la France comme l'ami des Arabes et l'ami, il n'y a pas si longtemps disait-il, de l'Irak. Si Saddam Hussein vous invitait à Bagdad entre maintenant et le 15 janvier pour parler, qu'est-ce que vous feriez ?

- LE PRESIDENT.- Je vous ai déjà dit qu'il n'y a pas d'interdit. Simplement, il faudrait que cela puisse servir à quelque chose et j'ai déjà dit que les conditions n'en sont pas réunies. Muni des informations qui me seront données dès ce soir sur la discussion qui a lieu à Genève et donc tout à fait informé des conditions dans lesquelles se pose ce difficile problème, je dirai mes conclusions. Mais rien ne me permet de penser que cette démarche serait nécessaire. Si elle était nécessaire à la paix dans le respect des principes rigoureux que j'ai évoqués tout à l'heure, alors pourquoi pas ? Mais je me permets de vous dire que tout cela est actuellement exploré par M. Baker et que cette question étant posée, on aura déjà la réponse.

- Voilà pourquoi cette hypothèse est une hypothèse qu'il faut citer, vous avez raison de ne pas l'ignorer, mais elle n'est pas entrée dans mes projets.\

QUESTION.- Monsieur le Président, en cas de conflit, êtes-vous sûr de pouvoir compter sur le soutien de l'opinion publique française ?

- LE PRESIDENT.- Je l'espère. J'espère que les Français qui nous écoutent pour l'instant, qui nous écouteront d'autres fois auront pleine conscience de l'importance de l'enjeu. La guerre est détestable. Qui pourrait le mieux le savoir que ceux de ma génération ? Nés pendant une guerre mondiale, combattants de la seconde guerre mondiale, sous tous ses aspects, de la campagne de 1940 et la résistance jusqu'à la victoire finale.

- Donc, ce n'est jamais un choix que l'on fait si on n'y est pas contraint par une obligation plus haute. Et cette obligation elle est que la France ne peut pas s'absenter du terrain sur lequel vont se placer les défenseurs du droit international. Elle ne peut pas s'en absenter, sans perdre d'une certaine manière, un peu de ce qu'elle a acquis à travers l'histoire et des siècles de courage et de défense de quelques principes fondamentaux. La France s'est battue en 1792 parce qu'elle était porteuse de quelques principes, qu'elle venait simplement de définir pour elle-même et qui devaient devenir des principes dans le monde entier.

- Je ne préconise pas la guerre, je préconise la paix. Je dis simplement que si elle y est contrainte, la France prendra part au conflit armé. C'est une solution regrettable et redoutable, mais aussi l'annonce que la France entend être présente lors du règlement de cela. Elle aura droit à la parole, elle pourra aussi, auprès de ses amis, défendre les droits des minorités, les droits des peuples au Proche et Moyen Orient. Elle sera là, autrement en quoi justifierait-elle le rôle qu'elle remplit depuis 1945, comme l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, l'un des cinq pays, je l'ai dit, appartenant en permanence à l'organe suprême des Nations unies ?

- Il y a un devoir national, et il y a un devoir international. Je suis sensible à ces devoirs et j'entends les respecter et j'attends des Français qu'ils jugent. Je sais que des amis à moi, personnels ou politiques, seront saisis de trouble. Ce sont des personnes dont j'aime le jugement qui le plus souvent m'éclaire mais que je ne suivrai pas en cette circonstance.

- Je suis capable d'imaginer ce que peuvent souffrir un certain nombre de familles, mais je dis qu'un pays comme la France a des devoirs vis à vis de lui-même et des autres et je n'accepterai pas qu'il y manque. Il appartiendra au peuple français de trancher.\

QUESTION.- Excusez-moi, monsieur le Président, mais le papier que l'on vient de vous apporter est-il le résultat de Genève ?

- LE PRESIDENT - Si ce l'était je vous le dirai, monsieur, non vraiment, non, ce me précie

- LE PRESIDENT.- Si ce n'était je vous le dirai, monsieur, non vraiment, non, on me précise simplement que la conférence s'achève obligatoirement à 19h18. Ce n'est pas une information.

- QUESTION.- Est-ce que le rôle de l'Union soviétique, étant donné les difficultés que connaît ce pays, par exemple, dans les pays baltes est suffisamment présent à côté de la France ?

- LE PRESIDENT.- Oui, nous avons un contact constant. Au demeurant, j'ai une dépêche : la rencontre entre le ministre irakien et le secrétaire d'Etat américain, James Baker à Genève est terminée a annoncé ce dernier et j'aurai le commentaire du Président Bush tout à l'heure.\

QUESTION.- Monsieur le Président pourriez-vous nous dire comment concevez-vous les relations avec l'Irak après la fin du conflit et est-ce que si l'Irak se retire du Koweït la France normalisera ses relations avec l'Irak très rapidement et est-ce que l'Irak restera le partenaire privilégié de la France ?

- LE PRESIDENT.- Dès lors qu'il n'y a pas de conflit, c'est que chacun est rentré dans le droit. A partir de là les relations diplomatiques et politiques seront normales. Vous savez que l'un de nos projets est d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient pour parvenir à ce que les pays de cette région commencent de désarmer et commencent aussi de s'associer comme nous avons su le faire en Europe £ sans quoi le rapport de force inégal continuera d'être explosif et ce qui a été si menaçant, ce qui le reste aujourd'hui, le redeviendra. Il faudra donc traiter cette question mais nos relations seront tout à fait normales £ privilégiées, cela reste à voir. Bien entendu, ce n'est pas le point de vue qui prédomine à l'heure où je m'exprime, je pense un peu à autre chose.\

QUESTION.- Monsieur le Président à propos de l'initiative de paix de la France et des différences avec l'approche américaine, est-ce qu'elle porte sur la conception à l'égard d'Israël et des territoires occupés ?

- LE PRESIDENT.- Je l'ai déjà dit, je ne voudrais pas répéter ou ressasser à quelques minutes de la fin de notre entretien. Le désaccord porte sur la réunion ou nom d'une conférence internationale pour aborder le problème du conflit israélo-arabe. Voilà, c'est dit, c'est fait, c'est l'essentiel.\

Je fais appel à vous, mesdames et messieurs, il sera beaucoup demandé au peuple français, si par malheur les tentatives que nous avons entreprises avec d'autres ne devaient pas aboutir avant le 16 janvier. Il faut donc que chacun comprenne qu'il existe un devoir national de discipline commune dans l'intérêt commun. Nous sommes au service, croyez-moi, de la paix parce que l'on ne sauve pas la paix par l'abandon des principes qui établissent l'équilibre entre les nations.

- Moi, je crois de toutes mes forces à la nécessité d'imposer une loi internationale, fondée juridiquement sur des principes d'équilibre et de respect du droit des gens et la France sera toujours de ce côté-là. Elle le sera toujours du moins tant que moi-même ou d'autres qui pensent comme moi assumeront les responsabilités de la République. Telle est la situation d'aujourd'hui. Donc pendant cinq jours, primauté à la négociation partout où elle est possible et si elle est possible. Après quoi, sans jamais abandonner la possibilité du retour à la paix, nous prendrons les responsabilités que j'ai dites.\